



Jeudi

05

février 2026

De 9h30 à 16h
Aix-en-Provence

Travaux en cours d'eau

Bonnes pratiques en phase chantier

L'appui technique à l'OFB et RETEX en Durance

Guillaume FELZINGER

Coordinateur Appui technique et Police / OFB - Direction interrégionale PACA-Corse





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'appui technique à l'OFB et RETEX en Durance

Guillaume FELZINGER, Office français de la biodiversité (OFB)
Direction Interrégionale PACA-CORSE
Service Police

L'appui technique de l'OFB

Les missions de l'Office français de la biodiversité



L'OFB assure 5 grandes missions :



Connaissance, Recherche & Expertise



Police de l'environnement



Appui à la mise en œuvre des politiques publiques



Gestion & appui aux gestionnaires d'espaces naturels



Appui aux acteurs et mobilisation de la société

Plus d'informations sur www.ofb.gouv.fr

L'appui technique à l'OFB

Inscrit dans la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité
Défini au 4° de l'article L.131-9 du Code de l'Environnement

« 4° **Appui à la conception**, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité, notamment à l'échelon territorial :

c) **Appui à la mise en œuvre** du principe mentionné au 2° du II de l'article L. 110-1 (séquence ERC) et suivi des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité ;

e) **Appui à l'État et à ses établissements publics** chargés de la gestion de l'eau, de la biodiversité et des espaces naturels ;

f) **Appui** en lien avec les comités de bassin, **aux collectivités territoriales**, à leurs groupements **et à leurs établissements publics** chargés de la gestion de l'eau, de la biodiversité et des espaces naturels, notamment en matière de lutte contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de gestion de la faune sauvage, d'amélioration de ses habitats et de pratiques de gestion des territoires. »

Les principales formes d'appui de l'OFB - Sphère non régalienn

- Appui **partenarial** délivré aux acteurs publics et privés s'engageant pour la préservation et la restauration de la biodiversité

Prend la forme de contributions :

- ✓ Planification portée par les collectivités
- ✓ Sensibilisation des acteurs
- ✓ Appui au développement de connaissances
- ✓ Mise à disposition de données, guides, référentiels techniques
- ✓ Animation de réseaux d'acteurs
- ✓ Partenariats de formation



Appui de l'OFB aux services de l'Etat

L'appui de l'OFB aux services de l'Etat est encadré par la **note technique MTE du 25 février 2019**

- Appui technique à l'instruction d'autorisations individuelles (IOTA, ICPE, espèces/habitats protégés)
- Appui technique à l'élaboration de la réglementation territoriale, nationale ou internationale
- Appui technique à la validation des documents de planification, des programmes, ...
- Appui formalisé par la rédaction d'un avis technique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Direction interrégionale PACA-Corse

DDT 04 (DR)
Avenue Demontzey
CS 10211
04002 Digne-les-Bains Cedex

A Aix-en-Provence, le 12 décembre 2025

Dossier suivi par : Guillaume FELZINGER,
Mél. : appui-technique.paca-corse@ofb.gouv.fr

Objet : Projet Parc Photovoltaïque

Suite à l'examen du projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de

part de nos observations.

Appui de l'OFB aux services de l'Etat

Modalités de saisines de l'OFB :

- La saisine de l'OFB reste facultative par les services de l'Etat
- La demande d'avis est **circonscrite aux modalités de conception, de réalisation et d'exploitation du projet**
- Les **services de l'Etat** demeurent le **point d'entrée unique du pétitionnaire**
- Encourage l'OFB à être associé en amont des projet mais attention au risque d'AMO
 - **Non intervention** dans la **conception du projet**
 - **Ne pas se substituer** au pétitionnaire, ni au bureau d'études
- Être associé à la relecture du projet d'arrêté sur la pertinence et **le caractère mesurable et contrôlable des prescriptions**


PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


PRÉFET
DE VAUCLUSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL N°DDT/S2E-2025/027

portant des prescriptions spécifiques en application de l'article R. 214-35
du Code de l'environnement

pour le projet de recharge sédimentaire en basse Durance

Communes de Mérindol (84) et Mallemort (13)

Dossier n° 0100055125

Le préfet des Bouches-du-Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6, R. 214-1,
et R. 214-32 à R. 214-56 ;

A retenir

L'OFB peut appuyer les services de l'Etat sur des projets d'aménagement **de la phase amont du projet jusqu'à sa réalisation.**



* Eléments analysés dans le dossier : Etat initial de la zone d'étude + enjeux de biodiversité (espèces, habitats, fonctions)
Séquence ERC (dimensionnement des impacts sur espèces et fonctions >>> Si IRS alors Compensation)
Compatibilité avec les documents de planification (documents cadres sur l'eau, documents d'urbanisme)

RETEX en Durance



Source : SMAVD

Le bassin de la Durance et ses spécificités

- Source au col de Montgenèvre,
- 305 km de long
- 14 280 km² soit près de la moitié de la surface de la région PACA
- 6 départements
- Régime pluvio-nival crues « méditerranéennes »
- 180 m³/s de module
- Profil d'équilibre « en tresses »



Loi du 05 janvier 1955

Aménagement de la Durance et du Verdon

Objectifs :

Produire de l'électricité,

Assurer les besoins en eau pour l'irrigation
de la Basse Durance

Lutter contre les crues



Source : SMAVD

Canal EDF

250 km de canal

95% des eaux de
la rivière détournées

50 m de chute
tous les 20km



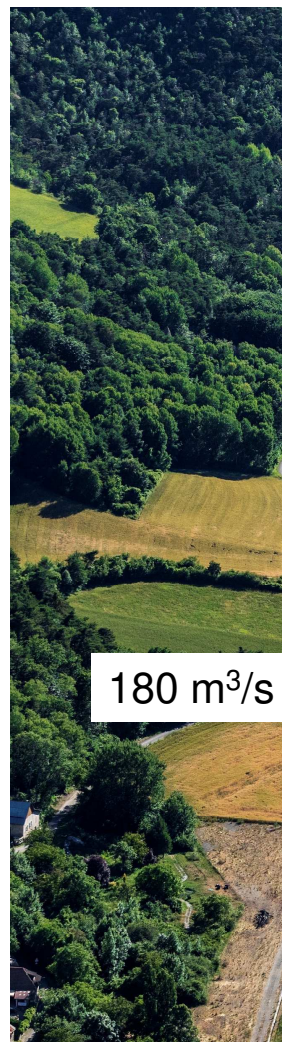
© Crédit photo : Camille Moirenc / SMAVD

Canal EDF

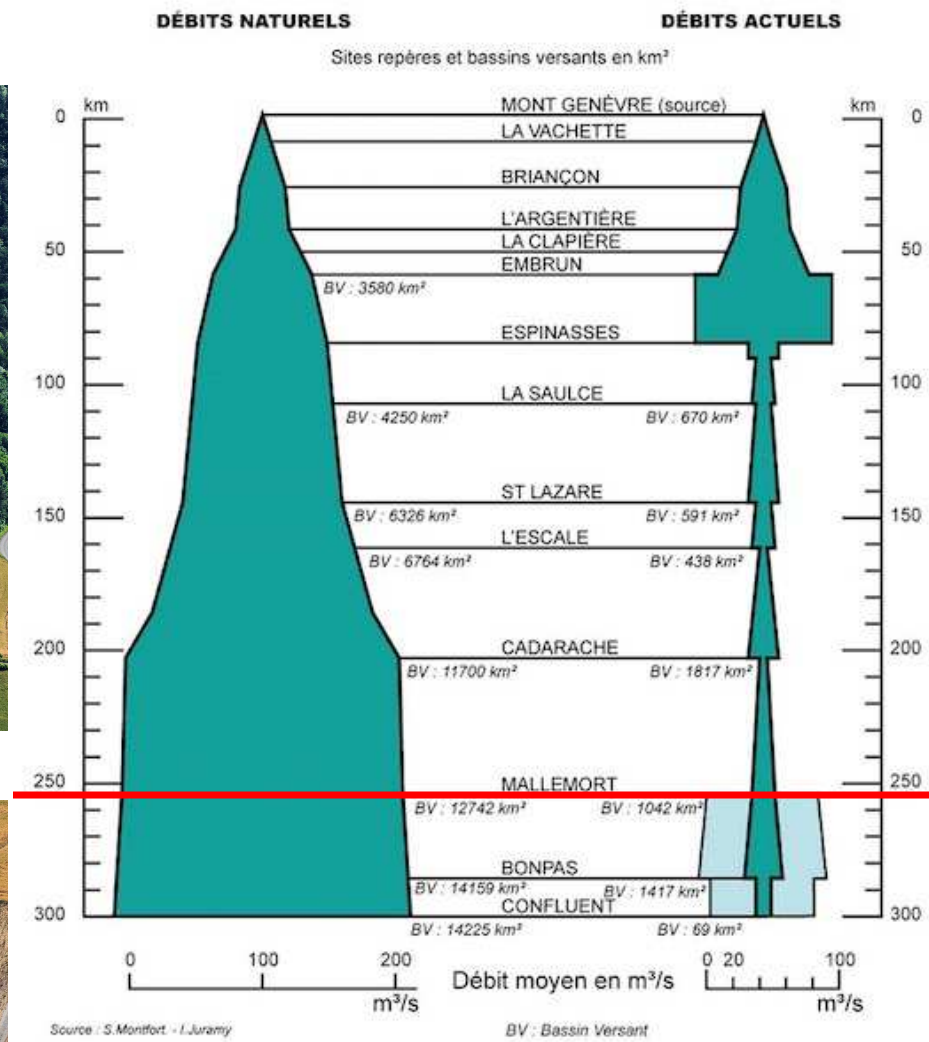
250 km de canal

95% des eaux de la rivière détournées

50 m de chute tous les 20km



180 m³/s



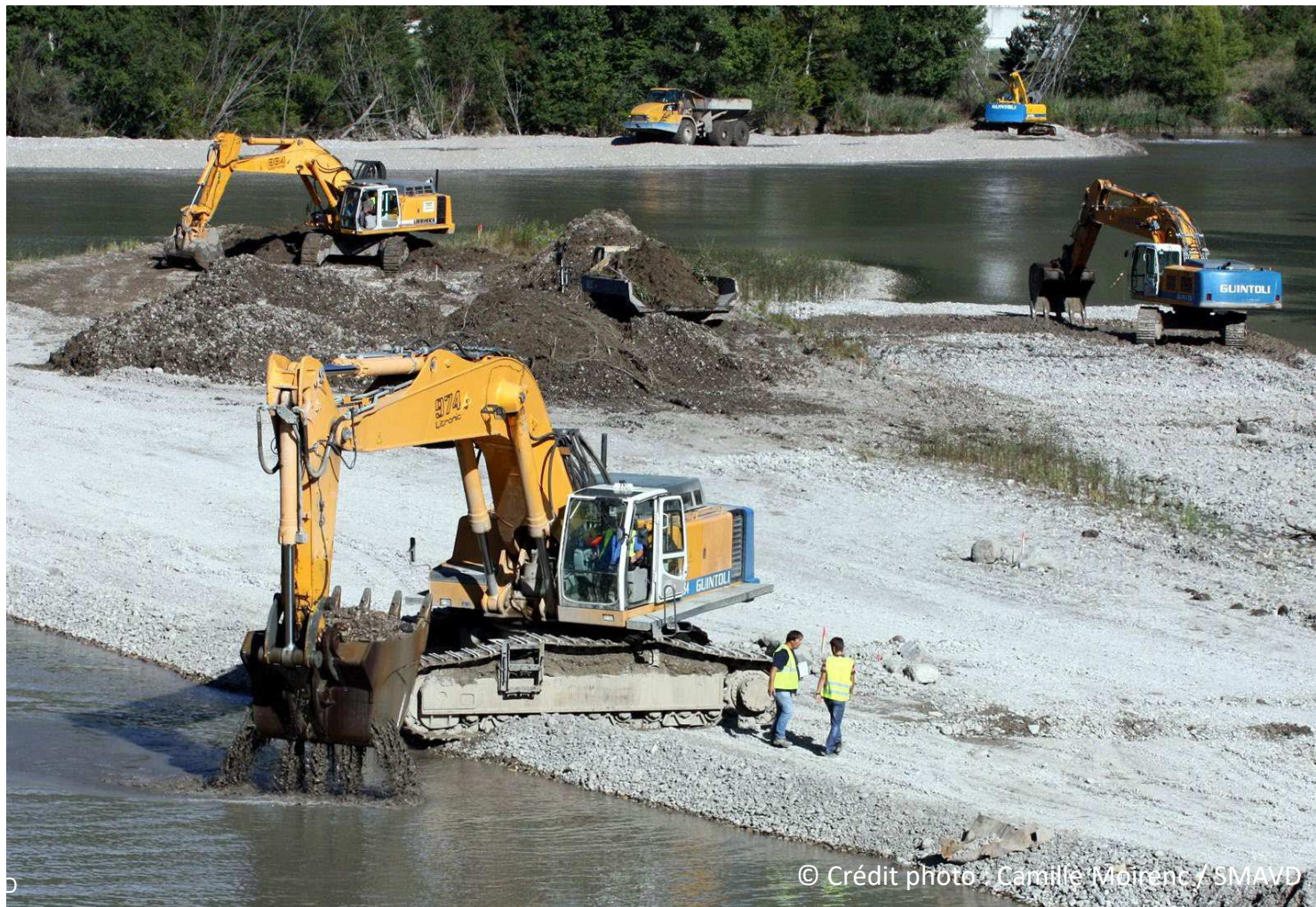
9,2 m³/s

© Crédit photo : Camille Moirenc / SMAVD

Extraction

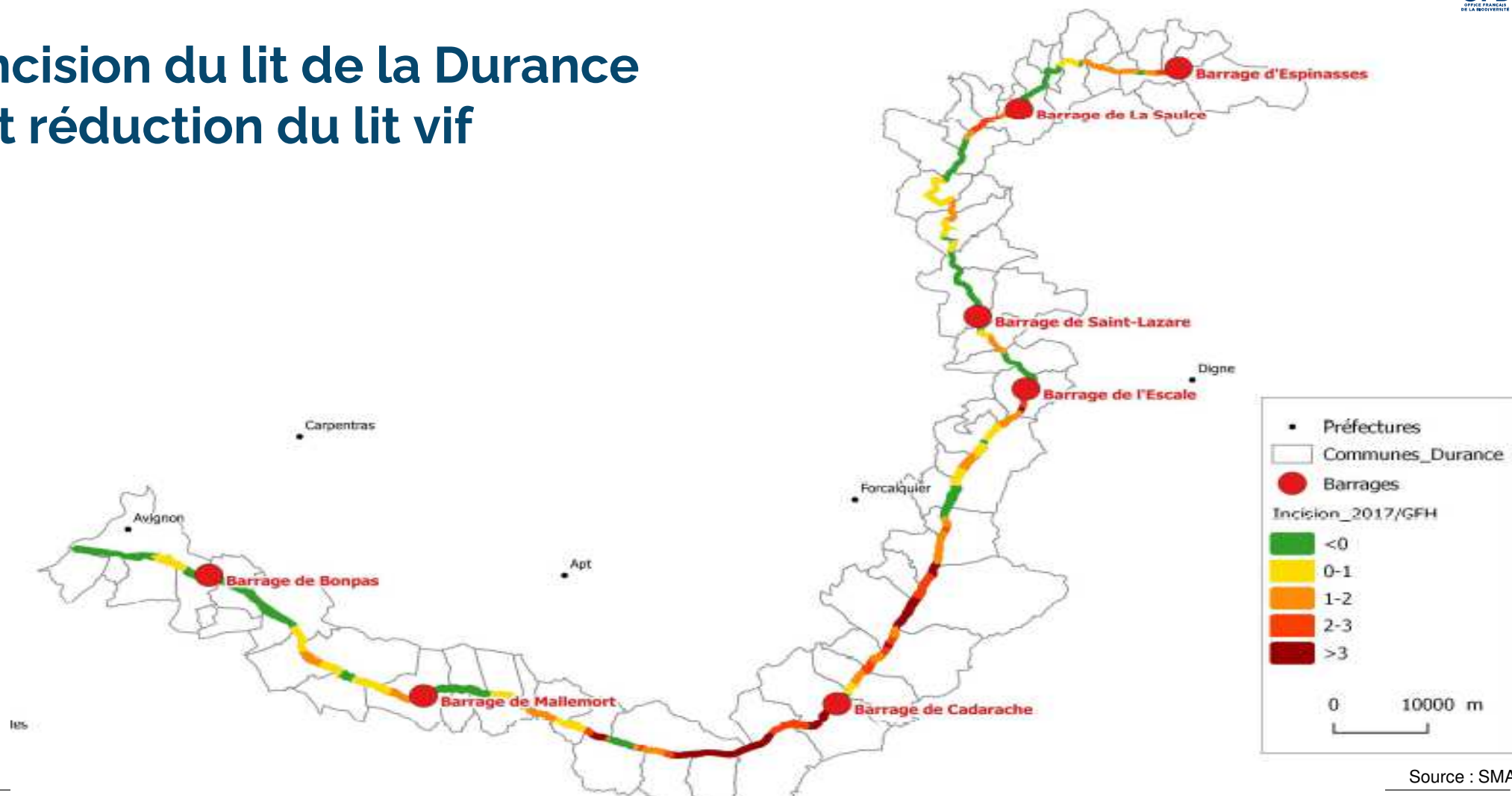
60 millions de m³ de
matériaux extraits
entre 1960 et 1990

Équivalent à
250 ans de
transport solide à
Cadarache

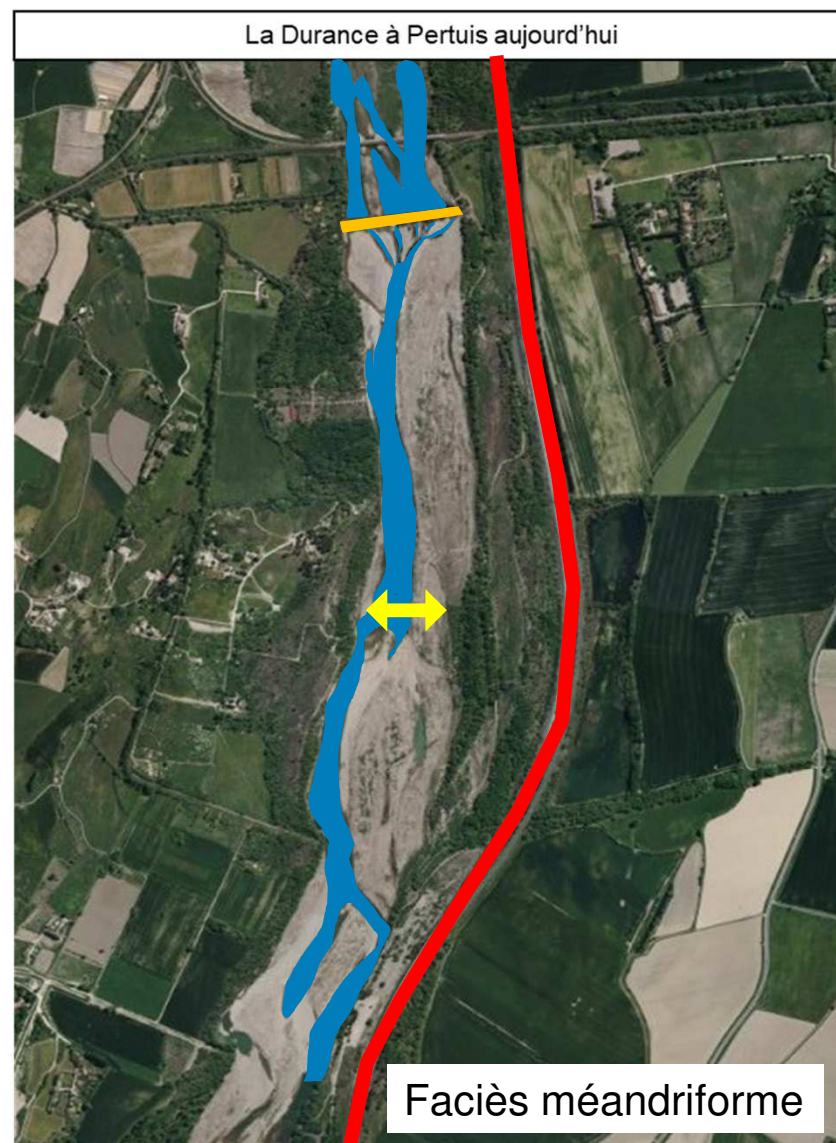
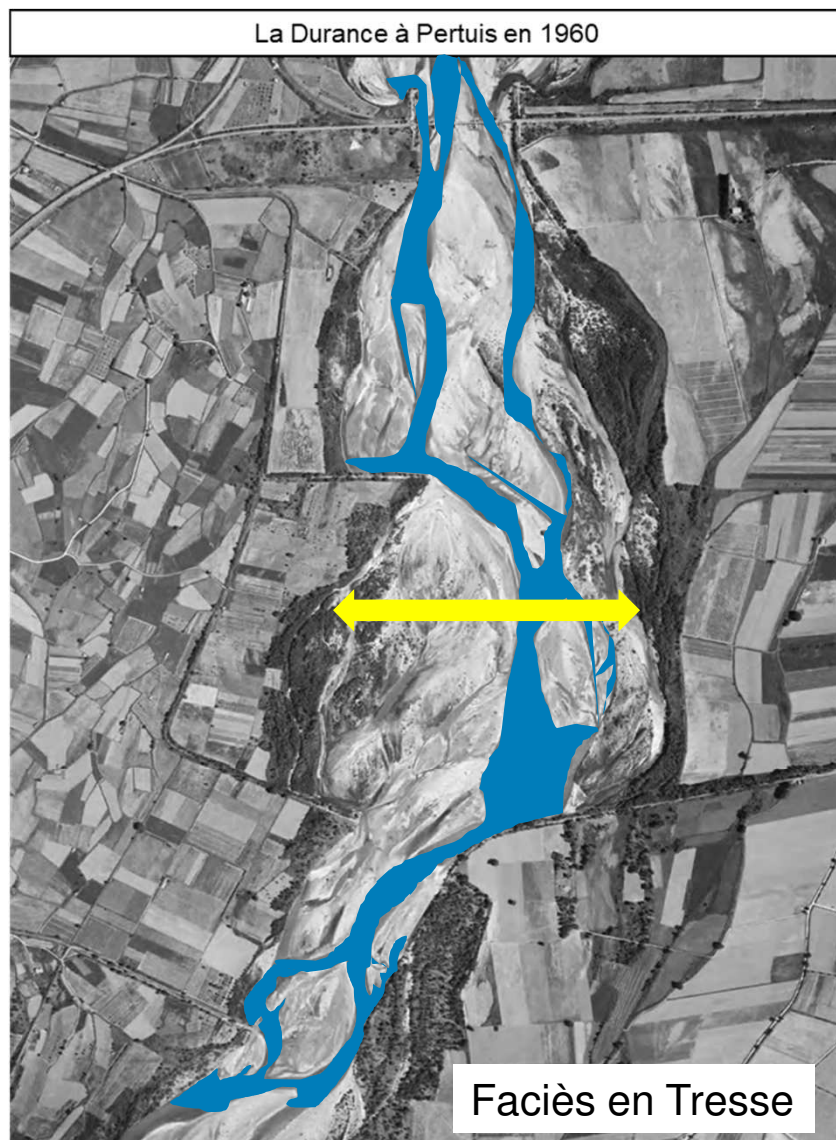


© Crédit photo : Camille Moineau / SMAVD

Incision du lit de la Durance et réduction du lit vif



Source : SMAVD



La Durance après aménagement du 20^{ème} siècle

Hydrologie : Quasi disparition des crues de fonte de printemps

Transport solide : 80% des matériaux bloqués par les barrages, réduction de la capacité de transport (crue morphogène), exhaussements aux confluences, incisions marquées du lit, déficit de graviers à l'aval de Cadarache et enlimentements du lit

Milieux (habitats) : déconnection de la ripisylve avec la nappe, habitats colmatés par les limons, recul de la typicité en tresse et des milieux pionniers, +30% de surfaces boisées, Essartement nécessaire pour maintien des milieux ouverts

Espèces inféodées au système en tresse en diminution
Evolution du peuplement piscicole

Volonté du SMAVD de restaurer les fonctionnalités naturelles de la Durance (faciès en tresse)



© Crédit photo : SMAVD

Travaux de réinjection sédimentaire

Le site de Mallemort / Mérindol est le 3^{ème} site expérimental en Basse-Durance

Deux sites, en amont, déjà restaurés en 2022

Principe de base :

- 120 000 m³ de matériaux à mobiliser sur une zone d'environ 19 ha
- Prélèvements sur les bancs perchés
- Réinjection directement dans le lit vif

Objectifs :

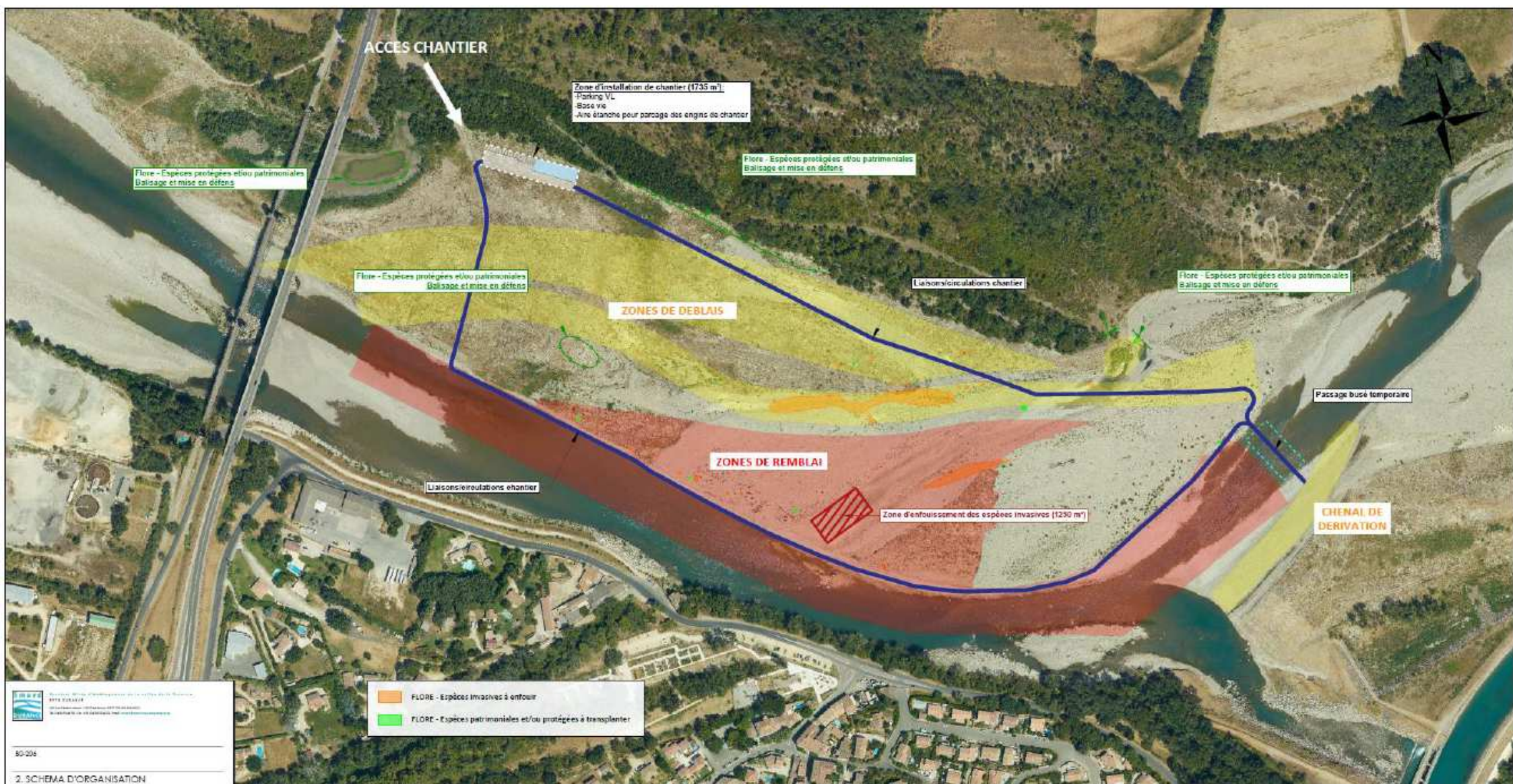
- Mettre à disposition du transport des matériaux bloqués dans des bancs figés
- Créer les conditions favorables à un retour des fonctionnalités naturelles
- Diversifier et élargir la bande active



Quelles mesures au sein de ce projet ?

Analyse de 3 scénarios de déblais/remblais en faisant varier la localisation et les volumes





Résultats des inventaires 2023

Synthèse des enjeux écologiques hiérarchisés

Enjeux forts :

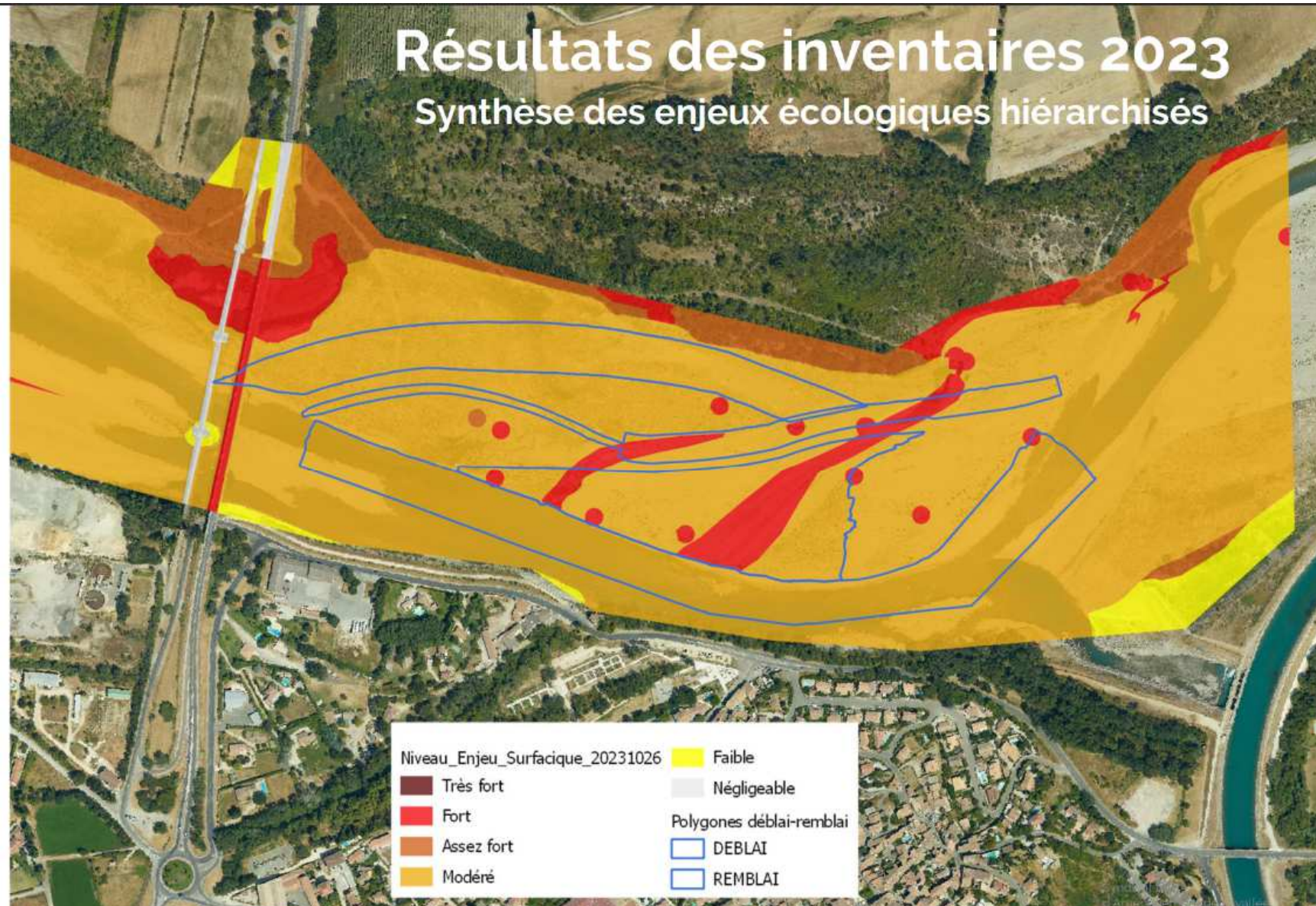
- Impératrice cylindrique, Canne de Ravenne, souchet jaunâtre
- Habitat favorable à la Cicindèle des sables et au Tridactyle panaché
- Gîte Petit Murin (pont), roselières à phragmites, habitat de reproduction probable du Blongios Nain

Enjeux assez forts :

Habitat de chasse et transit des chiroptères patrimoniaux

Enjeux modérés :

- Habitats d'intérêt communautaires
- Domaines d'alimentation d'oiseaux protégés
- Habitat terrestre des amphibiens



Quelles mesures au sein de ce projet ?

Etat des lieux (réalisé en 2023)

4 habitats à enjeu local fort à très fort : Les roselières à petite massette (800 m du site), Les bancs de limons à souchets annuels et joncs (150 m du site), Les communautés de canne de Ravenne (40 m du site), Les Peupleraie sénescence de peuplier noir et chêne pubescent (40 m du site)

Avifaune : 23 espèces patrimoniales identifiées sur l'aire d'étude dont Hirondelle des rivages, la Sterne pierregarin. Habitats favorables à la reproduction du Cochevis huppé et du Petit gravelot. Bordure du site favorable aux habitats du Guêpier d'Europe,

Mammifères (non-volant) : Castor d'Europe sur l'aire d'étude (Loutre potentielle en amont de l'aire d'étude)

Mammifères (volant) : 14 espèces de Chiroptères au niveau du point de la D32 et ripisylve alentours

Amphibiens : Zone humide au Nord Ouest du site favorable aux amphibiens

Reptiles : Plusieurs espèces dont Couleuvre de Montpellier au droit du site

Insectes : 120 espèces dont la Diane et le Tridactyle panaché. Cicindèle des sables potentiellement présente

Poissons : espèces patrimoniales dont Apron de Rhône, Alose feinte, Lamproie marine et Anguille européenne

Quelles mesures au sein de ce projet ?

Mesures générales

Coordination environnementale du chantier par un BE (SEGED Environnement)

Mise en place d'un Comité de Suivi Environnement (SMAVD, SEGED, DREAL, DDT et OFB)

Chantier en 3 phases

Phase 1 : Travaux préparatoires

Phase 2 : Terrassements

Phase 3 : Démontage des ouvrages provisoires et remise en état du site

Quelles mesures pour le milieu physique ?

Mesures d'évitement	Base vie placée en point haut pour éviter le risque inondation Absence de captage AEP à proximité
Mesures de réduction	Utilisation d'une piste existante pour accès au chantier (piste essartement) Lutter contre les pollutions accidentelles (aire étanches sur base vie, kits anti-pollution dans les engins, procédure en cas de pollution accidentelle) Gestion des déchets : Collecte sélective, stockage à distance du cours d'eau. Enfouissement et brûlage interdit Limiter les apports exogènes (passage busé, enrochements) Garantir les écoulements avec création chenal en RG et pose d'un passage à gué (dimensionné au débit médian estival) Lutte contre les MES . Interdiction de circuler dans l'eau + Batardeau pour protéger la zone. Mise en eau progressive du chenal

Quelles mesures pour le milieu physique ?



Stockage des huiles et des déchets sur aire étanche



Kit anti-pollution sur base vie et dans les engins



Plan de circulation

Quelles mesures pour le Milieu Naturel ?

Mesures d'évitement	Evitement des milieux à enjeux (ZH, ripisylve, rive gauche) Travaux uniquement de jour et absence d'éclairage sur base vie
Mesures de réduction	Calendrier de travaux adapté au cycle biologique des espèces Zone de travaux essartée par EDF (dévégétalisation récente) Balisage et mise en défens des zones sensibles Information du personnel et délimitation emprise chantier (SIG + GPS engins) Pêche de sauvegarde Opération de remblais de l'amont vers l'aval pour faciliter fuite des espèces Mise à jour des inventaires écologiques en 2025 Gestion des EEE : protocole d'enfouissement en zone anoxique + désinfection engins
Mesure d'accompagnement	Coordinateur environnement Transplantation des Cannes de Ravenne (au sein de la zone travaux)

Quelles mesures pour le milieu naturel ?



Mise en défens de la zone humide



Zone enfouissement des EEE



Canne de Ravenne

Quelles mesures pour le milieu humain ?

Mesures de réduction

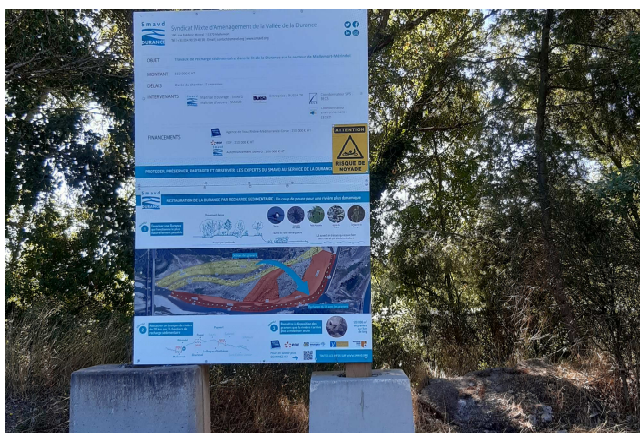
Chantier interdit au public

Vitesse limitée des engins à 20km/h

Emissions de poussières : Arrosage des pistes si nécessaire

Brûlage interdit

Gestion des déchets



Information public
et accès interdit



Zone de remplissage citerne
pour arrosage des pistes



Limitation vitesse engins

Quels suivis en phase chantier et phase exploitation ?

Suivi

Phase chantier

Suivi Qualité de l'eau (turbidité, oxygène dissous, pH)

Phase d'exploitation

Evaluation morpho-écologique sur 5 ans

Cartographie des habitats naturels à N+1



Source : SMAVD

Merci de votre attention